

Arrêté n°2023-605-A

Le présent arrêté sera publié sur le site Internet de la Ville de Montbrison à compter du 30/05/2023

Demande déposée le 20/10/2021	
Par :	Madame SCHEIDER Isabelle
Demeurant à :	12 bis rue Van Gogh 42600 MONTBRISON
Sur un terrain sis à :	17 RUE CLAUDE MONET 42600 MONTBRISON 147 AY 872, 147 AY 873
Nature des Travaux :	Construction d'un studio indépendant

**N° PC 042 147 21 M0104**

Surface de  
plancher : 20,9 m<sup>2</sup>

**Le Maire,**

Vu la demande de permis de construire susvisée, déposée le 20/10/2021 par Madame SCHEIDER Isabelle,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) approuvé le 13 décembre 2022,

Vu le permis de construire N° PC 042 147 21 M0104 délivré le 23/11/2021,

Vu la demande d'annulation formulée par courrier le 22/05/2023 reçu en mairie le 24/05/2023,

**ARRETE**

**Article Unique :** le permis de construire susvisé est annulé à compter de la date du présent arrêté.

MONTBRISON, le 30 mai 2023

Pour le Maire,  
Pierre CONTRINO,  
Adjoint Délégué



*La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.*

**INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT - INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT**

Le (ou les) demandeur peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de sa notification. A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux.